

CTL DU 18/06/2015

Le président a débuté le CTL du 18 juin 2015 par un hommage à notre camarade Claude MICOLAU brutalement disparu et a fait observer une minute de silence à sa mémoire.

Nos représentants ont déposé une déclaration liminaire ci annexée.

LE DUERP ET LE PLAN ANNUEL DE PRÉVENTION

Nous avons donc refait le débat classique où le stress des agents découle des suppressions d'emplois.

L'administration dit qu'elle se dote d'outils pour lutter contre le stress au travail.

Et nous, nous voyons bien la santé de nos collègues se dégrader et aussi celle des militants syndicaux

CAMPAGNE IR ET PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE.

Devant la multiplication d'incidents lors de la réception Av de la Côte Vermeille, Monsieur BRESSON est d'accord sur le principe d'un vigile sur ce site.

Reste à trouver le financement.

Il s'agit d'une revendication portée par **FO DGFIP 66** seule dès la mise en place des 3 SIP.

Comme quoi nous pouvons avoir raison les premiers.

Le combat continue, car après avoir convaincu le Directeur, il faut qu'on l'aide à trouver le budget.

Enfin pour conclure, l'heure est à la mobilisation à la rentrée et nous vous invitons à prendre connaissance de l'appel lancé par notre syndicat, sur le site national **FO DGFIP** et reproduit ci après.

Vos représentants FO au CTL

Ariel SALA ariel.sala@dgfip.finances.gouv.fr

Frédéric FERRER frederic.ferrer@dgfip.finances.gouv.fr

France LEROY france.leroy1@dgfip.finances.gouv.fr

Bernard MARTI bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr



Retrouvez tous les comptes rendus sur le site

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

DÉCLARATION LIMINAIRE



Un syndicat libre et indépendant

CTL du 18 Juin 2015

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Dans notre déclaration liminaire relative au CTL du 27/04/2015, les points 2 et 3 initialement prévus à l'ordre du jour, que nous traiterons finalement qu'aujourd'hui, nous avaient inspirés les propos suivants :

Le stress professionnel n'est pas toujours évacué dès la sortie du bureau.

La disparition brutale de notre camarade et ami Claude MICOLAU donne à cette phrase encore plus d'intensité.

Les suppressions d'emplois ont des conséquences particulièrement négatives sur le plan humain.

La Direction locale ne peut pas créer d'emplois.

En revanche elle peut essayer de réduire le stress des agents.

La gestion des ALD ayant une activité syndicale prépondérante mériterait un dialogue nourri et respectueux, ce qui éviterait du stress supplémentaire à des agents déjà très exposés à cette problématique, dans le cadre de leurs mandats.

FO DGFIP 66 dédie ce CTL à la mémoire de Monsieur Claude MICOLAU, élu dans cette instance.

Passionné de musique et particulièrement attaché à la mémoire de Georges BRASSENS Claude incarnait la joie de vivre avec le souci constant de préparer l'avenir pour les plus jeunes.

Citer BRASSENS pour définir Claude sonne l'évidence.

Les braves gens n'aiment pas que l'on suive une autre route qu'eux, chantait le poète.

Claude MICOLAU suivait la route du syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE ,empreint de solidarité, de respect et de tolérance.

Voilà l'image que nous retiendrons de lui.

FO DGFIP SECTION DES PYRENEES ORIENTALES

Square Arago- 66000 Perpignan Cedex Tél SD 04 68 64 70 68

Courriel fo. ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>



Communiqué du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** réuni à Paris les 16, 17 et 18 juin 2015 considère que l'heure est grave tant sur la situation générale qu'au sein de la DGFIP.

La politique d'austérité et le pacte de responsabilité imposés par le gouvernement montrent leur inefficacité. Le chômage ne cesse d'augmenter, le patronat continue d'exiger de nouvelles atteintes au code du travail et le gouvernement s'obstine à accentuer les coupes claires dans les budgets publics au point de compromettre le niveau de l'investissement public. Comme l'a réaffirmé **Jean-Claude Mailly**, présent lors de nos débats, « *cette politique est dangereuse socialement, économiquement et démocratiquement* ».

La Ministre de la Fonction Publique a confirmé le gel du point d'indice au moins jusqu'en 2017. La réforme territoriale de l'État engage une attaque sans précédent contre les statuts de la Fonction Publique.

Tant sur le statut général que sur les statuts particuliers, tout est mis en œuvre pour imposer la fusion des trois versants de la fonction publique – Etat, hospitalier, territorial :

- le dossier PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations) actuellement en discussion afin de favoriser la mobilité inter-fonctions publiques de ceux dont l'emploi serait supprimé dans ce cadre.
- les régimes indemnitaires qui devraient aussi se rapprocher sous l'effet de la mise en place à l'horizon 2017 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dans l'ensemble des départements ministériels sauf indication contraire de leur part.

Pour les agents de la DGFIP, ces deux dispositifs faciliteront concrètement la mobilité forcée et une harmonisation par le bas des régimes indemnitaires.

Aux Finances Publiques, la Réforme territoriale aura un impact destructeur alors que les ministres le qualifient de marginal. En effet, utilisant cette opportunité, la Direction Générale suit la feuille de route ministérielle de réduction du maillage territorial du réseau. Dans le cadre de la démarche stratégique, elle a donné carte blanche aux directions locales pour formuler des propositions de restructurations et fusions de postes et services. Dans les départements, les Comités Techniques Locaux ne sont pas toujours informés des propositions faites et quand ils le sont, ces sujets sont souvent réduits à une simple information des représentants des personnels.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** affirme que l'ensemble des projets en cours équivaut à un plan social sans précédent et que les suppressions d'emplois induites vont générer inévitablement des mobilités géographiques et fonctionnelles forcées. Toutes les structures sont concernées (SIP, SIE, SPF, Trésoreries mixtes et spécialisées, directions...) quelle que soit leur taille. Il s'agit de créer des entités administratives démesurées dans le seul but de continuer à supprimer des emplois au mépris des besoins de l'usager, des missions et des conditions de travail des agents.

De plus, c'est le moment que choisit le gouvernement pour exhumer le dossier du prélèvement à la source auquel **F.O.-DGFIP** est opposé. Contrairement à ce que prétendent le gouvernement et les médias, un tel dispositif ne serait pas source de simplification mais contribuerait à la destruction des principes républicains : progressivité de l'impôt, égalité du citoyen devant l'impôt et devant le prélèvement qui ne concernerait que les salariés. En outre, cette annonce en fin de campagne IR témoigne d'un véritable mépris pour les personnels et leur investissement professionnel.

Dans ce contexte, Le Conseil Syndical **F.O.-DGFIP** alerte les personnels sur la gravité des réformes en cours pour l'avenir des missions et des services de la DGFIP.

Le conseil syndical **F.O.-DGFIP** affirme qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité. Il invite tous les agents des Finances Publiques à rejoindre Force Ouvrière qui combat en toute indépendance les projets néfastes du gouvernement. L'heure est à la résistance pour bloquer ces plans destructeurs et faire aboutir les revendications :

- Arrêt de la démarche stratégique
- Maintien du statut général et des statuts particuliers
- Arrêt de la régionalisation des services de la DGFIP et des regroupements de postes et services y compris dans des maisons de services public ou de l'État
- Recrutement immédiat des effectifs nécessaires au comblement des 3 000 vacances d'emplois
- Augmentation de la valeur du point d'indice

Il appelle les personnels, ainsi que toutes les organisations qui partageraient cette analyse à se préparer à l'action et à la mobilisation avec **F.O.-DGFIP**.

Paris, le 18 juin 2015